

**APPUI À LA PARTICIPATION
DES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
À L'APPEL « UNIVERSITÉS
EUROPÉENNES »**

**MODALITÉS D'OCTROI D'UNE
SUBVENTION**

PUBLICATION DES MODALITÉS D'OCTROI : AVRIL 2019

VERSION DU 18 AVRIL 2019

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
01. CONTEXTE	3
02. SUBVENTION	4
02.1 / Objectifs.....	4
02.2 / Bénéficiaires.....	4
02.3 / Financement.....	4
03. MODALITÉS D’OCTROI ET MISE EN ŒUVRE	5
03.1 / Introduction de la demande.....	5
03.2 / Versement de la subvention.....	5
03.3 / Engagements du bénéficiaire.....	5
03.4 / Comité de suivi.....	6
03.5 / Calendrier.....	6
04. CONTACTS	7
05. ANNEXE – FORMULAIRE DE DEMANDE	8

01. CONTEXTE

Fin octobre 2018, la Commission européenne annonçait son projet de soutenir le développement de réseaux d'universités européennes et prévoyait ainsi un budget initial de 30 millions d'euros. Ce souhait avait effectivement été exprimé par les dirigeants de l'Union européenne (UE) lors du Sommet de Göteborg de décembre 2017, s'inscrivant ainsi dans la poursuite de l'ambition de l'UE de créer, d'ici 2025, un espace européen de l'éducation.

Le projet des universités européennes consiste à financer des alliances stratégiques et innovantes formées, sur la base d'initiatives *bottom-up*, de minimum trois établissements d'enseignement supérieur situés dans au moins trois États membres ou pays partenaires du programme « Erasmus+ ».

L'appel à proposition a été lancé par la Commission européenne le 24 octobre 2018 et la date limite pour introduire une candidature a été fixée au 28 février 2019. Les projets sélectionnés dans le cadre de ce premier appel seront lancés entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} décembre 2019 pour une période de trois ans. Les candidatures devront répondre aux différents critères définis dans l'appel publié au Journal officiel de l'Union européenne du 24 octobre 2018, repris ci-dessous.

Toujours dans le cadre de cette phase pilote, la Commission européenne a déjà indiqué que le deuxième appel sera lancé en octobre 2019 avec une date limite d'introduction des candidatures fixée en février 2020. Les dates exactes seront précisées ultérieurement par la Commission européenne.

La Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) entend soutenir les établissements d'enseignement supérieur (EES) qui s'inscriront dans cette démarche dans la mesure où elle rencontre la volonté du ministre de l'enseignement supérieur, de l'enseignement de promotion sociale, de la recherche et des médias de soutenir l'internationalisation des établissements d'enseignement supérieur. Ainsi, un budget total de 500.000 € est prévu en 2019 pour soutenir les établissements d'enseignement supérieur qui auront candidaté à au moins un des deux appels.

➤ **Pour en savoir plus sur l'initiative des universités européennes et l'appel lancé par la Commission européenne :** https://eacea.ec.europa.eu/node/11747_fr

02. SUBVENTION

02.1 / OBJECTIFS

De manière générale, l'octroi de la subvention vise à **soutenir et renforcer l'internationalisation des EES de la FWB dans le cadre spécifique de l'initiative de l'UE relative aux « universités européennes »**.

De manière spécifique, l'octroi de la subvention permettra de soutenir les EES, d'une part, dans la **préparation de leur dossier de candidature** et, d'autre part, dans la **mise en œuvre du projet déposé** – qu'il soit sélectionné ou non par la Commission européenne. Dans le cas où le projet n'est pas sélectionné par la Commission européenne, la subvention permettra de soutenir l'EES bénéficiaire à poursuivre et à développer le partenariat initié.

02.2 / BÉNÉFICIAIRES

Tout EES de la FWB, visés aux articles 10 à 13 du décret « paysage », **ayant déposé une candidature éligible à la clôture du premier appel pilote (le 28 février 2019) ou à la clôture du second appel pilote (février 2020)** auprès de l'Agence exécutive européenne « Éducation, audiovisuel et culture » (ci-après, Agence exécutive européenne), se verra octroyé la subvention par l'ARES.

L'octroi de la subvention est donc uniquement conditionné au dépôt de la candidature et non au résultat de celle-ci, communiqué par l'Agence exécutive européenne.

02.3 / FINANCEMENT

Le **montant total** de la subvention accordée par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'élève à **500.000 € pour l'année 2019**.

Le **montant octroyé à l'EES bénéficiaire** sera calculé au prorata du nombre total d'EES bénéficiaires, à **concurrence de maximum 100.000 € par établissement bénéficiaire**, sur la période couverte par le premier appel (2019-2021) et le deuxième appel (2020-2023). La subvention sera utilisée de **manière autonome** par l'EES bénéficiaire.

03. MODALITÉS D'OCTROI ET MISE EN ŒUVRE

03.1 / INTRODUCTION DE LA DEMANDE

La demande sera introduite **auprès de l'ARES dès la publication de ce document et au plus tard le 1^{er} septembre 2019**, via le formulaire repris en annexe 1 et disponible sur le site web de l'ARES.

Pour l'EES ayant déposé une **candidature au 1^{er} appel**, le formulaire sera accompagné d'une copie de sa **candidature à l'appel**, déposée auprès de l'Agence exécutive, et de l'**accusé de réception**, transmis par l'Agence exécutive et confirmant le dépôt de la candidature.

Pour l'EES qui déposera une **candidature au 2^e appel**, le formulaire suffira pour introduire la demande. Une fois la candidature déposée, l'EES transmettra une copie de sa **candidature à l'appel**, déposée auprès de l'Agence exécutive, et de l'**accusé de réception**, transmis par l'Agence exécutive et confirmant le dépôt de la candidature.

03.2 / VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Dans un délai n'excédant pas 60 jours à dater de la date limite d'introduction des formulaires de demande (voir 03.1), **l'ARES communiquera aux EES le montant de la subvention** qui pourra être versée, en fonction du nombre de demandes introduites. Les EES ayant déjà introduit leur dossier auprès de l'Agence exécutive européenne seront invités à faire parvenir une **déclaration de créance** pour le montant concerné à l'ARES, dans un délai d'un mois à dater de la communication des montants.

Pour l'EES qui déposera une **candidature au 2^e appel**, il sera invité à introduire leur déclaration de créance, accompagnée d'une copie de la candidature à l'appel déposée auprès de l'Agence exécutive, ainsi que de l'accusé de réception, au plus tard un mois après le dépôt de leur candidature auprès de celle-ci.

Le versement de la subvention sera effectué **au plus tard un mois après l'introduction des déclarations de créance**.

Conformément aux objectifs repris ci-dessus, si une même candidature à l'appel **inclut deux EES de la FWB ou plus, une seule subvention sera octroyée** pour l'ensemble des EES de la FWB partenaires, versée à parts égales entre ces établissements.

03.3 / ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

L'EES bénéficiaire s'engage à :

- » tout mettre en œuvre pour **atteindre les objectifs poursuivis et les résultats attendus** dans le cadre de l'octroi de cette subvention
- » fournir à l'ARES les **informations relatives au projet** correspondant à la candidature à l'appel « universités européennes », qui pourrait servir à la rédaction d'un article publié sur le site web de l'ARES

- » fournir un **rapport d'activités, dans un format libre**, relatant la préparation de la candidature et la poursuite du projet qu'il soit sélectionné ou non par l'Agence exécutive, à envoyer à l'ARES pour le 1^{er} septembre 2020 au plus tard

03.4 / COMITÉ DE SUIVI

Un **comité de suivi**, composé des représentants de l'ARES, de la **Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique**, de l'Agence AEF-Europe et du **Cabinet du ministre en charge de l'enseignement supérieur**, est constitué afin notamment d'échanger sur la mise en œuvre de cet outil d'appui et la réalisation de ces objectifs, de prendre connaissance des projets développés par les EES bénéficiaires, de contribuer aux développements futurs de l'initiative « Universités européennes », etc.

L'ARES s'engage donc à **communiquer les informations utiles aux membres**, en particulier les demandes introduites par les EES et les rapports d'activités transmis. Le comité de suivi pourra également inviter tout EES bénéficiaire à partager son **retour d'expérience** sur cet outil d'appui et plus largement sur sa participation à l'appel pilote « Universités européennes ».

La composition du comité de suivi sera prise en charge par l'ARES, en suivant les modalités prévues à l'Article 4 de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française octroyant une subvention à l'ARES en vue de soutenir la participation des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'initiative européenne en vue du développement de « réseaux d'Universités européennes ».

03.5 / CALENDRIER

DATE	ACTION	RESPONSABLE
28 février 2019	Clôture du 1 ^{er} appel pilote « Universités européennes »	Agence EACEA / Commission européenne
1 ^{er} septembre 2019	Clôture de la demande de subvention FWB	EES / ARES (direction des relations internationales)
Février 2020	Clôture du 2 ^e appel pilote « Universités européennes »	Agence EACEA / Commission européenne
1 ^{er} septembre 2020	Réception des rapports d'activités	EES / ARES (direction des relations internationales)
Octobre 2020	Réunion du comité de suivi	ARES
31 décembre 2020	Envoi d'un rapport récapitulatif et synthèse des conclusions du comité de suivi au ministre de l'enseignement supérieur	ARES

04. CONTACTS

Pour toute communication relative à cet appel, merci de prendre contact avec :

Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur — ARES

Direction des relations internationales

Rue Royale 180 – 1000 Bruxelles

T : +32 2 225 45 71

E : international@ares-ac.be

05. ANNEXE – FORMULAIRE DE DEMANDE

AUTORITÉ ENGAGEANT L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Nom et prénom	
Titre académique et fonction	
Établissement	
Nom, prénom et email de la personne de contact dans le cadre de l'octroi de la subvention	

PROJET PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DE L'APPEL « UNIVERSITÉS EUROPÉENNES »

Titre du projet	
Appel pour lequel vous avez candidaté / candidaterez	<input type="checkbox"/> Appel 2019 <input type="checkbox"/> Appel 2018
Etablissements partenaires et pays d'origine	
Objectifs du projet	
Date	
Signature de l'autorité	